

PO/vz

Le 24 mars 1977

SECRETNote de dossier

Entretien de M. l'Ambassadeur de Ziegler
et de Mlle Pometta avec M. l'Ambassadeur
Pestalozzi (CICR), le 18 mars 1977

M. de Ziegler remercie M. Pestalozzi d'avoir bien voulu se rendre à Berne. L'affaire dont il entend l'entretenir à la demande du Chef du département est délicate et doit rester secrète.

Le département politique a appris à titre confidentiel de sources émanant du CICR que le Conseil exécutif du CICR aurait ouvert une enquête sur les agissements politiques ou financiers de certains de ses collaborateurs.

Le département n'a pas d'informations précises. On lui a mentionné les faits suivants :

- informations données aux autorités soviétiques par des médecins du CICR revenant du Chili. Le CICR fait voyager pour des raisons d'économie son personnel sur l'Aeroflot et les Russes en auraient profité pour procéder à des interrogatoires systématiques sur le Chili auxquels les délégués se seraient prêtés de bonne grâce;
- voyage en URSS du délégué pour l'Amérique latine, M. Nessi, entrepris à l'insu du CICR;

- 2 -

- libre accès d'un stagiaire soviétique à des informations confidentielles;
- spéculations ou opérations hasardeuses sur les achats du CICR destinés à des actions de secours, notamment au Vietnam;
- affrètement d'un navire chypriote à la réputation suspecte.

Depuis quelques jours, ces rumeurs qui pour le moment ne sont connues que de rares personnes sont en train de s'amplifier et de se propager. On parle aussi de réactions indignées de certains fonctionnaires du CICR. On peut craindre donc que la presse ne finisse par avoir vent d'un scandale possible qui serait extrêmement nuisible à la cause du CICR et mettrait à tous égards la Suisse dans un grand embarras, particulièrement au moment de la quatrième session de la CDDH. Le Chef du département souhaite que le CICR fasse très rapidement et très complètement la lumière sur ces agissements prétendus ou réels et réfléchisse au meilleur moyen de désarmer les critiques si, par malheur, l'affaire devenait publique.

M. Pestalozzi répond que le Conseil exécutif (membres : MM. Hay, Pictet, Pestalozzi, Fleiner, Umbricht et Mme Bindschedler) doit en premier lieu établir les faits. Ceci n'a pas été possible vu l'absence de MM. Hay, Nessi, Borsinger et Hocke qui sont tous en mission à l'étranger. Le Conseil exécutif, en présence de M. Hay, a cependant eu une première discussion au sujet du problème des contacts avec l'URSS. L'affaire est née des observations faites par Mme Bujard lors de son récent voyage en URSS (7-12 février).

Mme Bujard a eu entre autres des entretiens avec le Président de la Croix-Rouge soviétique, M. Baltyiski, et

- 3 -

était chargée de préparer une entrevue à haut niveau avec le CICR. A sa grande surprise, elle a constaté que ses interlocuteurs tenaient pour acquis toute une série d'"accords" dont elle ne savait rien et dont M. Pestalozzi, sauf dans un cas, ne précise pas la nature. Ils auraient été conclus entre M. Gallopin et la Croix-Rouge soviétique lors du voyage de ce dernier en URSS, en été 1976. Un des accords porte sur l'envoi d'un stagiaire soviétique à Genève* ce qui entre, du reste, dans le cadre des activités tout à fait normales du CICR.

Mme Bujard, à son retour à Genève, a demandé à être entendue par le Conseil exécutif.

Le Conseil exécutif ne veut rien dramatiser, mais il est choqué que M. Gallopin n'ait pas cru devoir le renseigner et ne lui ait donné que des indications extrêmement succinctes sur son voyage. Selon l'Ambassadeur Pestalozzi, il n'est pas exclu non plus que M. Gallopin, désireux de créer des liens et un climat de confiance entre le CICR et la Croix-Rouge soviétique, n'ait promis à cette dernière accès à des informations auxquelles les gouvernements ou les sociétés de Croix-Rouge n'ont pas droit normalement et qu'il ait caché le fait au Conseil. A ce propos, M. l'Ambassadeur Pestalozzi remarque que le fait d'accepter des contributions liées recèle des dangers pour le CICR et que certains gouvernements veulent utiliser leurs donations à des fins politiques. La question est à revoir, mais il serait difficile de renoncer à ce mode de financement.

*Le séjour de ce stagiaire n'a pas encore eu lieu, mais selon l'informateur du département un "archiviste" (sic) soviétique a eu un très large accès aux dossiers du CICR.

- 4 -

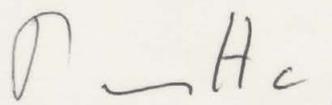
M. Pestalozzi ne sait rien du voyage de M. Nessi en URSS et n'est pas au courant des agissements des médecins suisses à leur retour du Chili. Il est un fait cependant que l'URSS s'intéresse beaucoup au problème des détenus politiques en général et qu'elle a fait des dons en faveur des détenus du Chili. Les renseignements - s'ils ont été donnés - l'auront été à l'époque de la gestion Gallopin et il est possible que celui-ci ait voulu marquer ainsi sa bonne volonté à l'égard de l'URSS.

Enfin, M. Pestalozzi ne sait rien des spéculations sur les achats de vivres auxquels s'est référé M. de Ziegler.*

M. de Ziegler réitère en fin d'entretien le désir du Chef du département de voir l'abcès crever. Plus on tarde, plus les risques d'indiscrétion sont grands.

M. Pestalozzi répète que le Conseil exécutif s'en saisira dès le retour de M. Hay et qu'il va interroger MM. Nessi (délégué pour l'Amérique latine), Borsinger (délégué pour l'Europe) et Hocke (directeur des opérations). Ces deux derniers avaient accompagné M. Gallopin en URSS. M. Pestalozzi ne sait pas si celui-ci se doute des reproches ou des accusations dont il est l'objet. Il a probablement des informateurs au sein de la maison.

M. Pestalozzi promet de se remettre en contact avec nous. Il fera rapport à M. Hay à son retour.


(Pometta)

Copies :

voir page 5

*Au début 1976, le département politique a appris que le CICR avait acheté un cargo de pois chiches éthiopiens avariés qu'il avait expédiés au Vietnam au moment de la chute de Danang. Les Vietnamiens du Nord avaient refusé la marchandise et le CICR avait fait une perte financière sensible.

- 5 -

Copie à :

- Chef du département
- Secrétaire général du département
- M. l'Ambassadeur de Ziegler
- M. l'Ambassadeur Janner
- M. l'Ambassadeur Hegner
- Mlle Pometta

PO/vz

Le 24 mars 1977

SECRETNote au Chef du DépartementVu - Gr.
25. 3. 77C I C R

Nous vous adressons en annexe une note sur notre entretien du 18 mars 1977 avec M. l'Ambassadeur Pestalozzi. Celui-ci a promis de s'occuper des questions confidentielles que nous lui avons soumises. Il ressort cependant de cet entretien que M. Pestalozzi ne peut ni infirmer, ni confirmer les rumeurs qui courent au sujet du CICR, mais qu'il n'exclut pas que des imprudences ou même des incorrections aient été commises.

Il ne semble pas en tout cas que l'enquête - si enquête il y a - ait été menée avec beaucoup d'énergie puisque le voyage de Mme Bujard a eu lieu du 7 au 12 février.

Nous serions d'avis de communiquer la note de dossier ci-jointe à M. Amstein pour son information personnelle et confidentielle.

En outre - et bien entendu, sans qu'il apparaisse ouvertement aucun lien avec les affaires qui nous occupent aujourd'hui - nous voudrions proposer que le contrôle des finances procède à un contrôle particulièrement sévère des fonds donnés par la Suisse au CICR, notamment dans le secteur des opérations.

Direction
des organisations internationales

F. de Ziegler
F. de Ziegler

1 annexe